



Par **Jacques Pomonti**, président de l'AFUTT

Le développement numérique : vers un accroissement des inégalités ?



L'objectif affiché de l'établissement en cours des SDAN (schémas directeurs d'aménagement numérique) est de ne laisser aucun Français au bord de la route du très haut débit. Le souci hautement proclamé par nos gouvernants avec l'annonce de « tarifs sociaux » pour l'accès au téléphone et à l'internet haut débit est de garantir cet accès à tous conformément aux lois de la République.

La réalité est toute autre : sauf à mettre en œuvre des changements profonds, nous serons sans doute en 2015 l'un des seuls grands pays à exclure plus de 10% de ses citoyens de l'accès à internet et les inégalités aujourd'hui constatées au sein de la population et sur notre territoire, en seront encore aggravées.

Les freins à la diffusion des nouveaux outils de la communication

On a coutume d'identifier deux freins à une bonne diffusion dans la population des équipements et des usages des nouveaux outils de la communication :

- Le frein « culturel », lié à la nouveauté et à la complexité des nouveaux équipements, à leur utilisation et à leur « langage ». Le mouvement naturel tend à diminuer l'importance de ce frein, mais il peut être gravement contrarié par le développement imprévu et non maîtrisé de poches de pauvreté et d'exclusion. La vigilance est nécessaire.
- Le frein financier, lié au coût de l'accès aux nouveaux équipements et aux services qu'ils portent. En cette année 2011, nos gouvernants ont fait beaucoup de bruit autour de la « fixation » d'un tarif social qui permette de résoudre ce problème. L'objectif est raté. Les montants retenus dépassent de plus de 40 % la capacité financière de quelque 8 millions de Français.

Encore une fois, faute de concertation avec les responsables concernés, le Gouvernement a ignoré la réalité sociale de notre pays. Début 2011, l'AFUTT s'est rapprochée de l'ANSA (agence nouvelle des solidarités actives) et de plusieurs organisations d'entraide sociale et de mouvements d'élus locaux pour identifier la réalité des besoins.

Plusieurs mois de travaux, rencontres et discussions plus tard, il ressort que pour environ 8 millions de Français (chômeurs, jeunes en formation, personnes âgées), le tarif maximum doit être établi à 10 €/mois pour l'accès à internet haut débit et 15 €/mois si l'on y ajoute la téléphonie fixe. Pour le téléphone mobile, le tarif doit être plafonné à 5 € de l'heure. Nous sommes loin du compte, les tarifs retenus par nos gouvernants étant de 23 € de l'heure pour le seul accès à l'internet et la téléphonie fixe IP, 10 €/mois pour 40' de téléphone mobile (75 sec./jour !) et 40 SMS.

Il y a donc un écart important entre ce qui est retenu comme meilleure proposition par les opérateurs et la capacité contributive maximum des populations concernées.

L'état général de l'économie peut faire craindre un accroissement

rapide et important des inégalités lié au frein financier.

Toutes les voies d'un financement de cet écart de 8 € doivent être explorées, y compris celles d'une résolution plus locale du problème par la mobilisation des collectivités locales (conseils généraux), des fournisseurs d'accès et des opérateurs. Rappelons que le non accès aux instruments de communication ne constitue pas seulement une faute humaine et sociale : il a un coût économique lourd en amputant gravement la qualité de la ressource humaine qui constitue la base de la force productive nationale.

Les « laissés pour compte » de l'aménagement du territoire

Mais surtout, il faut mentionner un troisième frein qui risque de devenir rapidement un facteur d'inégalité encore plus important : celui tenant à l'accès et aux conditions d'accès aux équipements, infrastructures de transmission et services. Aux « laissés pour compte » de la culture et de la finance, viennent se rajouter les « laissés pour compte » de l'aménagement du territoire.

C'est déjà une réalité. Exemple : environ 3 millions de Français sont aujourd'hui privés d'accès à la télévision bien que « bénéficiant » d'un contrat « triple play », qui devrait leur garantir cet accès. Les raisons sont sans doute variées, mais toutes concernent le retard de mise à niveau du réseau et son incapacité à suivre le développement du trafic.

La crainte est ici d'autant plus grande que les opérateurs, engagés dans une course au développement des nouveaux réseaux très haut débit pour faire face à l'accroissement très rapide de la demande, sont conduits à négliger, voire abandonner, les dépenses de simple mise à niveau. Comme en témoignent les nombreuses portions de territoires, souvent ruraux, où l'accès au seul haut débit n'a pas été installé. Aux demandes des populations concernées, il est souvent répondu de revenir dans une dizaine d'années, lorsque l'installation du très haut débit pourra – éventuellement – concerner leur territoire !

Ces dépenses ne sont pas prioritaires et ne figurent plus dans les grands plans d'investissements. Toutefois, l'aménagement numérique du territoire en haut débit demeure un enjeu de court terme pour toutes les régions de France, sans, pour autant, que soit abandonné l'objectif du très haut débit.

En résumé, l'approche des « tarifs sociaux » a été très mal engagée ; la perspective de « ruptures » territoriales nombreuses est de plus en plus réelle. Nous risquons de constater un accroissement des inégalités dans l'accès aux outils modernes de la communication et aux services qu'ils portent, alors même que leur appropriation se généralise et que la mobilisation du numérique apparaît partout comme la ressource déterminante du dynamisme économique et de la vie sociale.

En ce domaine, c'est maintenant que doit émerger une volonté forte de se mettre à l'échelle des exigences modernes, volonté faite d'efforts nouveaux et d'innovation dans nos pratiques et dans nos règles.

www.afutt.org